



Bourg en Bresse, le 01 JUL. 2016

Messieurs,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les dispositions de l'accord économique et commercial conclues entre le Canada et l'Union européenne en septembre 2014, communément appelé CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement). Vous souhaiteriez connaître ma position sur ce traité.

Vous estimez que cet accord aurait les mêmes incidences néfastes sur l'économie de notre pays que l'accord aujourd'hui envisagé avec les Etats-Unis, le Traité de libre-échange transatlantique TAFTA (Transatlantic Free Trade Area).

RACHEL MAZUIR

Je ne peux aller dans votre sens et me rallie à l'avis du gouvernement clairement exprimé par Monsieur Matthias FELK, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur.

SENATEUR DE L'AIN

Il s'agit pour moi d'un bon accord dont les bases ont été définies en 2004. Je rappelle que la France et le Canada sont des partenaires économiques de longues dates : nous exportons 3 milliards de biens et 2 milliards et demi de services. Le Canada a accepté une reconnaissance forte de notre agriculture et de nos indications géographiques protégées (IGP).

Le CETA est un bon accord car il reprend l'essentiel des recommandations françaises tant sur le plan économique que sur le plan démocratique.

D'un point de vue économique tout d'abord, il faut savoir que la plupart des droits de douane industriels seront supprimés dès l'entrée en vigueur de l'accord ; la totalité le sera d'ici à sept ans, ce qui permettra à l'industrie européenne d'économiser 470 millions d'euros par an. Or cette suppression ne signifie pas que les importations seront entièrement libéralisées. Des quotas réciproques ont été mis en place pour la circulation de divers produits alimentaires en toute transparence. Pour la viande bovine par exemple, un quota annuel de 45 840 tonnes de viande de boeuf canadienne – sans hormones – a certes été accordé, mais, au-delà de ces volumes, les importations en provenance du Canada continueront à être soumises aux droits de douane existants.

Par ailleurs, pas moins de 42 Indications géographiques protégées françaises (IGP) seront désormais reconnues au Canada, sur un total de 128 IGP européennes. Elles viennent s'ajouter aux appellations d'ores et déjà protégées en matière de vins et de spiritueux. Il s'agit d'un pas important dans la reconnaissance de nos produits et de nos savoir-faire au niveau mondial.



En ce qui concerne les marchés publics, l'accord est tout aussi satisfaisant. Sachant qu'en Europe, 95 % des marchés publics sont d'ores et déjà ouverts aux entreprises extra-européennes, et donc canadiennes, je ne peux que saluer la réciprocité obtenue de nos amis Canadiens. Ils s'engagent en effet à ouvrir leurs marchés publics à tous les niveaux, depuis l'État fédéral jusqu'aux provinces et aux communes.

D'un point de vue démocratique enfin, l'accord prévoit l'institution d'une Cour publique de justice des investissements ainsi que d'un mécanisme d'appel, ce qui est une véritable avancée dans le domaine des accords internationaux sur le libre-échange. Même si pour l'heure des ajustements restent à faire sur ce dispositif, il est établi que cette nouvelle institution juridictionnelle n'empiétera pas sur les prérogatives de la Cour de justice de l'Union européenne en matière d'interprétation du droit de l'Union européenne ni, évidemment, sur celles des juridictions nationales.

Je considère donc le CETA comme l'anti TAFTA car le Canada a accepté une reconnaissance forte de nos atouts économiques contrairement aux Etats-Unis qui restent sur leurs positions.

Pour autant, je conteste fortement la proposition qui vient d'être annoncée par la Commission européenne : elle rejette la possibilité qui était offerte aux Etats membres de procéder à la ratification de cet accord par leur Parlement respectif.

Devant l'opposition d'une franche majorité des ministres européens, les débats risquent d'être soutenus à Bruxelles le 5 juillet prochain, lors de la prochaine session de la Commission européenne.

Je ne manquerai pas vous en informer. J'ai bon espoir que le gouvernement français, soutenu par d'autres Etats membres, fasse modifier cette position.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rachel Mazuir', with a horizontal line underneath.

Rachel MAZUIR

Collectif STOP-TAFTA Bourg-en-Bresse
Chez ATTAC Bourg-en-Bresse – Hôtel « Le Temps des cerises »
19, avenue de la Victoire
01 000 BOURG-EN-BRESSE